

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  N° DEL20240321_029/189</b>
	<b>Du 21 MARS 2024 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : ... 25</b> <b>De Votants : ..... 27</b> <b>Absents ayant donné procuration ..... 2</b> <b>Absents excusés sans procuration ..... 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration ..... 0</b>  <b><u>Objet :</u></b> <b>FINANCES - Budget Principal – Affectation des résultats 2023</b>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick</p> <p><b>Etait absent excusé sans procuration : -</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Madame GIOVANNELLI Odile, Adjointe aux Finances, Rapporteur,

Présente les résultats du compte administratif 2023 du budget principal qui présente :

- Un excédent de fonctionnement de 572 456.01 €
- Un excédent d'investissement de 766 356.44 €

Rappelle pour mémoire :

- L'excédent de fonctionnement cumulé à 605 060.09 €
- L'excédent d'investissement cumulé à 1 173 706.98 €

Madame GIOVANNELLI propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2024 comme suit :

- Affectation au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 627 516.10 €
- Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 550 000.00 €
- Affectation au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) 1 940 063.42 €

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**DECIDE** : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation au résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002) : 627 516.10 €
- Au financement de l'investissement, au compte 1068 : 550 000.00 €
- Affectation au solde d'exécution de la section d'investissement (chapitre 001) 1 940 063.42 €

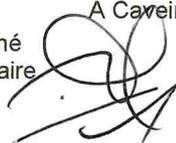
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

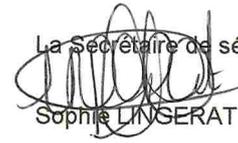
Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

Pour le Maire empêché  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
Isabelle MAZAY




La Secrétaire de séance  
Sophie LINGERAT



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>